

POLITIQUE P-13 (2024)

**POLITIQUE D'INCITATIFS POUR LA
CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉE À CAP-ACADIE**

1. OBJECTIF

Le but de la Politique d'incitatifs pour la construction préfabriquée est d'encourager et de promouvoir l'utilisation de techniques de construction modulaire préfabriquée dans le secteur résidentiel de Cap-Acadie dans le but de soutenir financièrement la disponibilité accrue de logements préfabriqués à Cap-Acadie.

Elle vise à diversifier l'offre de logements, ouvrant la voie à des alternatives plus abordables et innovantes, telles que les logements modulaires, les logements préfabriqués et d'autres formes de logements modulaires préfabriqués.

Le financement provient du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

2. INITIATIVE

L'Initiative d'incitatifs pour la construction préfabriquée vise à encourager le développement d'unités de logement abordables dans la région de Cap-Acadie. Grâce à des incitatifs financiers, ce programme vise à accroître la disponibilité d'options de logements pour les résidents, conformément aux lignes directrices provinciales et de la SCHL en matière d'abordabilité.

Grâce à une incitation financière directe, cette initiative vise à rendre la construction de logements plus économique, plus rapide et plus durable. Elle vise à diversifier l'offre de logements, ouvrant la voie à des alternatives plus abordables et innovantes, telles que les logements modulaires, les logements préfabriqués et d'autres formes de logements préfabriqués.

La préfabrication offre des avantages tels qu'une réduction des délais de construction, une meilleure gestion des coûts et une empreinte carbone réduite, contribuant ainsi à créer des communautés durables et résilientes.

3. DÉFINITIONS

- Construction préfabriquée : logements préfabriqués volumétriques modulaires (à l'exclusion des méthodes de construction en panneaux), totalisant 753 pieds carrés ou plus.
- SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement.
- Développement : construction de nouvelles unités résidentielles ou conversion de propriétés existantes en unités résidentielles.

4. MISE EN OEUVRE

Projets de développements éligibles :

- Du financement est disponible pour le développement d'unités d'habitation supplémentaires à Cap-Acadie qui utilisent la méthode de construction préfabriquée telle que définie ci-dessus.
- Les projets doivent être entièrement conformes à toutes les réglementations de zonage, et codes du bâtiment pertinents, et avoir reçu tous les permis et approbations nécessaires des autorités locales.
- Les travaux doivent démarrer au plus tard six (6) mois après la délivrance du permis de construction.

Processus de demande :

- Une demande d'incitatifs (Annexe A) doit être soumise au bureau de la Ville après l'obtention d'un permis de construction pour le développement proposé.
- Les demandes seront examinées selon le principe du premier arrivé, premier servi, et la décision sera prise en conséquence.
- Après examen de la demande et de la décision de financement prise par les autorités compétentes, les demandeurs seront informés de la décision et des prochaines étapes, le cas échéant.
- Le décaissement de l'incitatif approuvé aura lieu après l'achèvement de chaque unité de logement abordable éligible, comme vérifié par les autorités compétentes.

Financement et incitatifs :

- Une allocation initiale de 100 000 \$ est allouée pour la première année de cette initiative. Ceci peut être modifié par la Ville régionale de Cap-Acadie en consultation avec le bailleur de fonds.
- Le montant de l'incitatif est de 5 000 \$ par unité pour les unités d'habitation préfabriquées admissibles approuvées dans la région de Cap-Acadie, conformément aux directives de la SCHL ou de la province.
- De plus, un incitatif de 2 000 \$ par unité raccordée au réseau d'égout sanitaire de la municipalité.
- Le financement décrit ci-dessus est soumis à la disponibilité des fonds du Fonds pour accélérer la construction de logements de la SCHL, tel que prescrit dans l'entente FACL initial ou dans les révisions ultérieures, ainsi qu'à la disponibilité du budget.

Général :

- L'Initiative d'incitatifs pour la construction préfabriquée expirera à l'épuisement du budget alloué ou à la fin de la période d'initiative désignée, selon la première éventualité.
- Les demandeurs sont encouragés à soumettre leur demande le plus tôt possible pour obtenir un financement avant l'expiration du programme.

5. ADMINISTRATION ET CONTACT

Pour toute demande de renseignements ou d'assistance concernant la politique et l'initiative d'incitatifs pour la construction préfabriquée, veuillez contacter :

Directeur du développement économique
2647, chemin Acadie
Cap-Pelé, NB E4N 1C2
Tél. : 506-577-2030

justin.leblanc@capacadie.ca

ADOPTÉE en conseil le 22 juillet 2024 par la résolution 24-12-10

Serge Leger
Maire

Carole Friolet-Landry
Greffière

Annexe A

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INCITATIFS POUR LA CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉE À CAP-ACADIE

Section A – Informations sur le demandeur et le projet

Informations relatives au demandeur :

Nom du demandeur : _____

Organisation (le cas échéant) : _____

Adresse postale : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Renseignements sur le projet :

Nom du projet (le cas échéant) : _____

Adresse civique de la propriété : _____

Numéro d'identification de parcelle (NID) de Service Nouveau-Brunswick : _____

Nombre proposé de logements abordables : _____

Section B – Détails du projet

Description du développement proposé :

[Veuillez fournir une brève description du développement proposé, y compris le type de logements, les méthodes de construction et toutes caractéristiques uniques.]

Zonage et permis :

› Toutes les exigences de zonage nécessaires ont été respectées.

› Des permis de construction ont été obtenus pour le développement proposé.

Veuillez fournir des détails sur le développement d'infrastructure proposé.

Section C – Engagement

Je, _____, certifie que les informations fournies dans cette demande sont vraies, exactes et complètes au meilleur de ma connaissance. Je comprends que toute fausse déclaration ou présentation déformée peut entraîner la disqualification de l'initiative d'incitatifs pour la construction préfabriquée.

Signature: _____ Date: _____

En signant ci-dessous, je m'engage / nous nous engageons à :

- › Se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques applicables régissant le développement de logements abordables.
- › Utiliser les fonds incitatifs uniquement dans le but de développer des logements abordables comme décrit dans cette demande.
- › Fournir toute documentation ou information supplémentaire demandée par la Ville régionale de Cap-Acadie pour vérifier l'admissibilité du projet proposé.
- › Informer rapidement la Ville régionale de Cap-Acadie de tout changement ou mise à jour apporté au développement proposé.

Signature: _____ Date: _____

Section D – Pièces justificatives

Veuillez joindre les documents suivants pour appuyer votre demande :

1. Plan du site ou dessins de conception du projet.
2. Preuve de conformité aux critères d'abordabilité (le cas échéant).
3. Permis de construction et approbations de zonage.
4. Toute documentation pertinente supplémentaire.

<p>Décision :</p> <p><input type="checkbox"/> </p> <p>Approuvé</p> <p><input type="checkbox"/> </p> <p>Non approuvé</p>	<p>Conditions / Raisons :</p> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>
---	---

Annexe B

FORMULAIRE DE DÉCAISSEMENT POUR LES INCITATIFS POUR LA CONSTRUCTION PRÉFABRIQUÉE À CAP-ACADIE

Nom du demandeur : _____

J'ai examiné le rapport d'inspection final soumis par l'inspecteur en bâtiment pour le développement mentionné ci-dessus et j'aprouve par la présente le décaissement des fonds au titre de l'Initiative d'incitatifs pour la construction préfabriquée au montant de _____ \$.

Justin LeBlanc
Directeur du développement économique
Ville régionale de Cap-Acadie

Date: _____